

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
LE VIEUX-LIÈGE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

COMITÉ

DE VIGILANCE ET D'ACTION

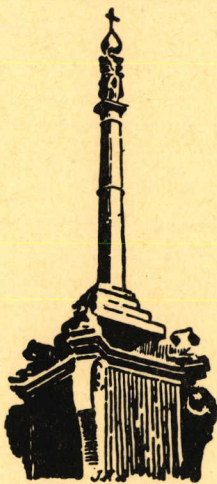
POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DES ÉDIFICES ANCIENS,

POUR L'EMPLOI DES STYLES ET MATÉRIAUX LOCAUX,

ET POUR LA PROTECTION DES SITES

RÉDACTION : Fernand ROBERT,
Rue Auguste Ponson 17,
4500-Jupille-s/Meuse.
(Tél. 041-62.82.39).

RIEN AYZEZ



D'ÉTUDES
ET DE VULGARISATION

DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'HISTOIRE, DE LA
DIALECTOLOGIE, DE LA TOPONYMIE ET DU
FOLKLORE AU PAYS MOSAN.

FONDÉ LE 20 FÉVRIER 1894

ABONNEMENT aux publications :
non membres : 850 F à verser au
C.C.P. 000-0323840-54 de l'Association ; membres : 550 F.

S'IL N'EST COGNV



LE HÉRAUT D'ARMES
HENRI van den BERCH
ET LA NUMÉROLOGIE

par JACQUES STIENNON



LE HÉRAUT D'ARMES HENRI van den BERCH ET LA NUMÉROLOGIE

par JACQUES STIENNON *

Numérologie ... Le terme ne figure pas dans le Robert. Et, pourtant, la numérologie, considérée comme une science par ses adeptes, a une origine fort ancienne. Dans l'Antiquité, Pythagore y eut recours, et la Kabbale utilise depuis des siècles les chiffres et les nombres dans l'interprétation de la Bible. Il existe, sur le sujet, une abondante littérature, de valeur très inégale¹, et l'un des plus récents ouvrages qui lui a été consacré n'est certes pas le plus convaincant². En réalité, la numérologie s'efforce, d'une part, de trouver une signification symbolique, soit aux chiffres, soit aux nombres, en les appliquant à des événements qui, dès lors, sont considérés comme signe, ou présage ; d'autre part, d'assigner à une lettre ou à un mot ou à un groupe de mots la valeur des chiffres et des nombres pour en extraire un message caché.

À titre d'exemple, un fait extraordinaire, qui frappe l'imagination, peut être inséré dans des paramètres numériques qui lui donne une force particulière dans l'interprétation d'un destin collectif ou particulier.

C'est ce qu'a tenté de faire une personnalité liégeoise bien connue, le héraut d'armes Henri van den Berch. Cet ecclésiastique, né en 1592 à Liège et décédé en 1666, fut comte palatin, chanoine et doyen de la collégiale de la Sainte-Trinité de Spire. Il est surtout connu chez nous comme « roy et héraut d'armes » de la principauté de Liège. À ce titre, il a multiplié les ouvrages de généalogie et d'héraldique, les copies de diplômes et de chartes dont les manuscrits dispersés appartiennent en partie à des collections privées, mais principalement à la Bibliothèque de la Ville de Liège et à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège³.

C'est sur un passage d'un recueil intitulé *Monumenta Patriae Leodien-sis* et conservé dans cette dernière institution sous la cote 987 que je voudrais attirer l'attention⁴.

Comme beaucoup d'auteurs de chroniques contemporains, Henri van den Berch est attiré par des faits curieux : découverte de monnaies ou de

* Adresse de l'auteur : rue des Acacias 34, 4000-Liège.

1. On retiendra simplement à titre d'exemple, René ALLENDY, *Le symbolisme des nombres. Essai d'arithmosophie*, 2^e éd., Paris, 1948.

2. François NOTTER, *Le grand livre de la numérologie*, Paris, 1989.

3. Sur ce personnage, cf. André SCHREURS, *Henry van den Berch, roy héraut d'armes de la principauté de Liège*, dans *Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, n° 143 (tome VI), octobre-décembre 1963, pp. 300-310 et l'article posthume du même auteur, *Le Roy d'armes Henry van den Berch « Gueldre-Liégeois »*, *ibid.*, n° 241-242 (tome XI), avril-septembre 1988, pp. 411-425.

4. Cf. FIESS-GRANDJEAN, *Bibliothèque de l'Université de Liège. Catalogue des manuscrits*, Liège, 1875, pp. 552-553, n° 840 (cotes de classement 986-987).

squelettes, naissances tératologiques tant dans le monde animal que dans l'espèce humaine, phénomènes naturels qui paraissent troubler l'ordre du monde⁵. Parmi ces phénomènes, que la science moderne a intégrés dans l'évolution naturelle de notre globe, figure un tremblement de terre qui eut lieu le 4 avril 1640⁶. Un moine de Saint-Trond, Servais Foullon, issu d'une famille de notables liégeois, a noté cet événement dans sa chronique. Voici ce qu'il en dit :

« Le tremblement de terre du 4 avril 1640, survenu le quatrième jour de la semaine sainte, vers trois heures du matin, n'a duré que sept minutes environ. Cependant, des mouvements extraordinaires accompagnés d'énormes secousses, au milieu du fracas, ébranlèrent des édifices. Mon père nota ainsi l'année et le jour : L'aube du quatrième jour d'avril vit la terre être secouée⁷. » De fait le tremblement de terre du 4 avril 1640 se situerait assez haut dans l'échelle actuelle de Richter. Selon un des meilleurs spécialistes de la climatologie, M. Pierre Alexandre, qui a eu l'extrême amabilité de me communiquer ces informations, il a eu comme épïcêtre la région d'Aix-la-Chapelle, Düren et Cologne, touché la Rhénanie, le Pays de Liège et a propagé ses effets jusqu'en Lorraine et en Flandre⁸.

Plus disert que le père de Servais Foullon, Henri van den Berch en a tiré immédiatement des constatations fondées sur la numérologie. Il en a d'abord consignées quelques-unes, jetées rapidement sur le papier, puis, probablement piqué au jeu, les a considérablement développées dans une seconde version plus élaborée, qui fait immédiatement suite à la première⁹.

Dans celle-ci, il convient de noter l'épithète de « fatal » appliquée au nombre 4. Un historien liégeois, contemporain du héraut d'armes, le jésuite Jean-Érard Foullon (1609-1668), emploie le même adjectif pour caractériser l'année 1612, au cours de laquelle l'église de Saint-Remacle-au-Pont fut ravagée, la nuit, par un incendie¹⁰. Le terme latin *fatalis* désigne un événement « marqué par le destin *ou* amené par le destin ; à quoi est attaché le destin de chacun ; qui entraîne inévitablement la ruine ; funeste, pernicieux »¹¹. Les déductions tirées du chiffre 4 par Henri van den Berch paraissent suggérer que notre numérologue a envisagé toutes ces acceptations. Il semble aussi que le héraut d'armes, après avoir dans un premier temps, considéré ses notations comme un simple divertissement ait élargi et

5. Notre Bulletin a publié une note relative à la découverte de squelettes, d'après le ms. 987, sous le titre : *Une maison hantée : l'hôtel Torrentius*, n° 225 (t. X), avril-juin 1984, pp. 507-508. Voir aussi, dans le même manuscrit, les pages 721, 733-735, 744, 750, 765-769, 772, 783, 789, 801-803, 818.

6. *Ibid.*, pp. 819 à 821, chiffrées par Henri van den Berch lui-même.

7. Servais FOULLON, *Chronique*, éd. Guillaume SIMENON, Liège, 1910, p. 98.

8. Pierre ALEXANDRE, docteur en philosophie et lettres, attaché à l'Observatoire royal de Belgique, prépare une monographie sur le tremblement de terre du 4 avril 1640. On consultera du même auteur, *Les tremblements de terre en Belgique, en Rhénanie et dans le nord de la France de 700 à 1400. Catalogue critique*, dans *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. 107, 1984, pp. 117-124. Au début de ce siècle, A. LANCASTER avait étudié *Les tremblements de terre en Belgique*, dans *Annuaire météorologique de l'Observatoire royal de Belgique*, 1901, pp. 194-228.

9. Comme le prouve le titre inscrit après les 14 premières lignes.

10. Jean-Érard FOULLON, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. 3, Liège, 1737, p. 5 : « Fatalem notamus annum duodecimum supra millesimum sexcentissimum conflagratione sancti Remacli Ecclesiae in Ponte. Nimirum sacras aedes noctu occupavit ignis... ».

11. Cf. Henri GOELZER, *Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition par Henri LEGRAND, Paris, 1928, p. 274.

approfondi ses investigations à la lumière des événements politiques qui agitaient, depuis quelques années, la ville et la principauté de Liège, afin de mettre en valeur la personnalité du prince-évêque Ferdinand de Bavière (1612-1650) à qui il devait sa charge.

Henri van den Berch ne pouvait, en effet, ignorer combien le pouvoir de son protecteur était contesté et quel capital de haine ses mesures despotiques avaient accumulé dans le cœur des Liégeois épris de liberté. Un historien de l'époque romantique, Mathieu-Lambert Polain, n'a pas craint d'écrire : « L'histoire de Liège offre peu de pages aussi sanglantes que celles du règne de Ferdinand de Bavière »¹². En écho à cette affirmation passionnée mais exacte, un érudit contemporain précise les origines du mal : « De 1581 à 1723, des cadets princiers de Bavière règnent durant cent trente-six ans : Ernest (1581-1612), Ferdinand (1612-1650), Maximilien-Henri (1650-1688), Joseph-Clément (1694-1723). Les tendances absolutistes des trois derniers, leurs longs séjours à l'étranger, leurs intérêts politiques en Allemagne — ils cumulent diverses dignités et sont notamment archevêques de Cologne et électeurs d'Empire — les séparent de la majorité de leurs sujets »¹³.

Comme électeur d'Empire, le plus souvent absent de sa principauté et de son diocèse¹⁴, Ferdinand de Bavière participe, sur le plan international, au système compliqué des alliances qui forment la trame diplomatique et militaire de la Guerre de Trente Ans. À l'échelle locale, il impose au peuple de Liège des ordonnances qui, en fait, abolissent les privilèges séculaires dont il jouissait. L'affrontement des Chiroux et des Grignoux, l'assassinat de Sébastien La Ruelle, sont les faits majeurs de cette époque troublée qui met dans une vive lumière les aléas de la neutralité liégeoise¹⁵. Un moment on crut respirer lorsque, le mercredi 4 juillet 1640, la Paix de Tongres, conclue entre le prince et ses sujets, fut proclamée au perron de la Cité¹⁶. Certains Liégeois ne furent pas dupes, qui l'appelèrent bientôt la « Paix fourrée » : « une halte au milieu du sang, une espèce de trêve pendant laquelle chacun des partis reprit haleine »¹⁷.

Le héraut d'armes, qui écrivait ses notes historiques au moment où se déroulaient les événements, insiste évidemment sur le légitimité du pouvoir de Ferdinand de Bavière, successeur des lointains évêques de Tongres, et sur la solennité du cortège de pacification qui scella provisoirement la réconciliation du prince avec son peuple. Il ne peut voir plus loin et son exercice numérolgique ne comporte aucune prévision explicite. Il se borne à constater la conclusion d'une Paix qu'il qualifie d'« heureuse ». Cependant, il n'est pas interdit de supposer que le jeu auquel se livre Henri van den Berch sur la symbolique des chiffres et des nombres lui ait été inspiré

12. Mathieu-Lambert POLAIN, *Liège pittoresque ou Description historique de cette ville et de ses principaux monuments*, Bruxelles, 1842, p. 111.

13. Jean LEJEUNE, *La Principauté de Liège*, 3^e éd., Liège, 1980, p. 143.

14. « Durant 23 ans, il ne résida à Liège que six mois et dix-huit jours ». Cf. Comte DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. 2, Liège, 1837, p. 84.

15. Sur la neutralité liégeoise, cf. Paul HARSIN, *La neutralité liégeoise en 1632*, dans *Revue d'histoire moderne*, n° 41-42, janvier-mai 1940, *L'attitude de l'Empire à l'égard de la neutralité liégeoise*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 51, 1926, pp. 32-61 et du même, *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, Louvain, 1936, pp. 42-44.

16. Sur la Paix de Tongres, cf. Jean-Érard FOULLON, *op. cit.*, p. 190.

17. Mathieu-Lambert POLAIN, *op. cit.*, p. 118.

par l'exemple du prédécesseur immédiat et oncle de Ferdinand, Ernest de Bavière, fêru de sciences¹⁸. Jeu ambigu sur la signification du chiffre 4 qui marque d'abord un événement funeste — le tremblement de terre — et, ensuite, une « allégresse » et une « réjouissance inouïes ». Dans le tarot, « le 4 est un chiffre passif, pair, féminin, qualités attribuées à la terre par les anciens ». Pour s'épanouir et créer l'harmonie, il convient qu'il s'associe à un chiffre actif, représenté par l'arcane XI de la Force¹⁹. C'est pourquoi Henri van den Berch multiplie finalement 11 par 4. « Ainsi, écrit-il en latin, que Dieu se réjouisse du nombre pair obtenu par un nombre impair ! » Autrement dit, cette secousse de l'écorce terrestre, à première vue catastrophique, a présagé et engendré un fait heureux, la Paix conclue à Tongres. Et notre héraut d'armes de signer sa démonstration en se décernant fièrement le beau titre d'« inventeur »²⁰.

ANNEXE

A° 1640 le 4° d'avril entre les 3 à 4 heures de matin tremblement de terre

Nombre fatal de 4 sur ledit tremblement de terre.

Diex fois 4 font 40 pour l'an 1640
 1640 font quatre cent et diex fois 4
 Le 4° moix de l'année
 Sur les 4 heures de matin
 Le 4° jour de la sepmaine
 4 jours avant la Resurrection
 Le 4° ferie de la sepmaine
 Le jour S. Ambrois, l'un des 4 docteurs de l'Eglise
 4 fois 400 qui font 1600
 Urbani pontificis bis quarti 2 fois 4 eius nominis
 L'an 7 fois 4° de Ferdinand de Bavière esleu et confirmé Evesque de Liege
 Indiction romaine deux fois 4, ergo VIII
 An biessextil qui faict 3 fois quattres

18. Sur l'activité scientifique d'Ernest de Bavière, cf. le chapitre fondamental de Robert HALLEUX et Carmélia OPSOMER, *L'apport scientifique de la Wallonie au XVI^e siècle. Le règne d'Ernest de Bavière*, dans *La Wallonie, Le Pays et les Hommes*. Lettres-arts-culture, t. 2, Bruxelles, 1978, pp. 356-361 : « Par sa profonde culture scientifique et artistique, sa soif de connaissances de tous ordres, Ernest de Bavière est étonnamment proche de son cousin Rodolphe II, « l'empereur saturnien ». Au Hradschin de Prague, Rodolphe entasse les trésors de la nature, de l'art et de la science, s'entoure d'astronomes, de médecins, d'alchimistes. Ernest fait de sa cour de Liège un modèle réduit de celle de Prague ».

19. Sylvie SIMON, *Le Tarot. L'avenir dans les cartes*, Paris, 1986, p. 17 ; Alessandro BELLENGHI, *Le Livre de la cartomancie*, trad. française de Christine Piot, Paris, 1986, p. 64 et p. 92.

20. Au terme de cette étude, je tiens à remercier de leur aide et de leurs conseils M^{me} Carmélia OPSOMER-HALLEUX, Assistante, chargée de la section des manuscrits à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège, M. Pierre ALEXANDRE, attaché à l'Observatoire royal de Belgique, et mon collègue M. Robert HALLEUX, Maître de recherches au F.N.R.S., Directeur du Centre d'histoire des sciences à l'Université de Liège.

**Remarque et nombre fatal de 4
depuis le tremblement de terre arrivé cestui an 1640
et rencontré par moy H(enri) v(an) d(en) B(erch)**

Il est doncques arrivé ledit an courant 1640 qui font quattres cens et diex fois 4

- Le 4^e mois de l'an, scavoir en apvril
- Le 4^e jour du mesme mois
- Le 4^e jour de la sapmaine, scavoir le mercredy
- La 4^e des Planettes, qui est le Dieu Mercure
- Le 4^e jour avant la Résurrection du Pacificateur du monde
- Sur les 4 heures du matin
- Le jour S. Ambrois, l'ung des 4 Docteurs de l'Eglise
- D'Urbain 8^e de ce nom Pape de Rome, qui faict deux fois 4.
- Des lettres numérales de ses nom et surnom raportantes 1012 font 253 fois 4 : MaphelVs BarberInVs
- De sa création, qui fut le 6^e jour d'aoust 1623, qui est le 8^e moix de l'année, ergo deux fois 4
- Indiction romaine courante huictième : 2 fois 4
- An bissextil, ergo trois fois 4.
- De Ferdinandus ab Austria, 3^e de ce nom, Empereur des Romains et de son Empire l'an 4.
- Des lettres numérales de ses nom et surnom, qui raportent 1012 font 253 fois 4 : ferDInanDVs ab aVstrIa
- De Ferdinandus a Bavaria, hüictième de ceste maison, Evesque de Liege, icy deux fois 4.
- Des ans de sa réception en coadiuteur le vingtehüictieme : icy 7 fois 4.
- Des Evesque de Tongre, y compris ceulx qui ont résidé à Maestricht depuis S. Materne iusque à present le 92^e : icy 23 fois 4.
- Des vrayement tiltréz Evesques de Liège (car, paravant, on les appelloit et estoient en effet Evesques de Tongre) depuis Obiert, filz du Marquis de Brandebourg, lequel par la prinse de la cité de Milan avec ses preuds et vaillans Liégeois et Hesbignons à la suite de l'Empereur l'an [un blanc] obtint du Souverain Pontiffe Romain l'annihilation du tiltre et dénomination d'Evesque dedit Tongre, et que pour l'advenir luy et ses successeurs à iamais se nommeroient Evesques de Liege, le 36^e de suite : icy nueffs fois 4.
- Des lettres numérales de ses nom et surnom, qui rapportent 1012, font 253 fois 4 : FerDInanDVs a BaVarIa

Et convient remarquer que les dictes lettres numérales des noms et surnoms du Pape, de l'Empereur et de l'Evesque sont égales, lesquelles reportées ensemble feroient encor 3036 ans, lesquels divisez par 4 feroient encor [un blanc] fois 4.

- L'heureuse Paix de la noble Cité de Liège et pays audict an 1640.
- Le 4^e jour de Juillet
- Le 16^e jour de la Lune
- Le 4^e jour de la sapmaine
- La 4^e ferie
- Les 4 députés à ladite Pacification de parte la Cité au mesme jour marchans processionement devant l'augustissime S. Sacrement chacun le blanc cierge ou flambeau à la main qui estoient [un blanc].
- Et à la mesme procession 200 autres flambeaux tant distribuez aux officiers de la Cité pour ce subiect expres que d'autres volontaires y compris aussi quattres torches : font en tout vingt sept fois 4.
- Venue de S.A. Serenissime de Liege avec rituel allaigresse et resouissance inoüies par la porte de S. Leonard, voÿe ordinaire de la Joyeuse Entrée des Evesques. Le 24 juillet, veille de S. Jacques.
- Accompañné de 4 Comtes patriots de moins naturalisez, scavoir :

2. De Rivier, Heers-d'Arschot
 De Schwartzenberg Seinsheim
 De Hozémont-de Berlo
 De Reckem-de Lynden
 De 4 Gouverneurs ou Seneschaulx
 scavoir :
 De Bouillon
 De Stockem
 De Franchimont
 De Dynant
 De huites Personnaiges de l'Illustris-
 sime Chapitre

1. Sadite Altesse
 Chancelier Blocquerie, archidiacre
 de Famine, prevost de S. Pierre
 Archidiacre de Bocholt Brabantiae
 Kerckem
 Le Pere Abbé de Ciney
 Billÿ, prevost de Tongre, archidiacre
 de Campine
 Haixhe, Official, prevost de S. De-
 nys
 Rosen, prevost de S. Jean Evangé-
 liste

4 Prevosts, Blocquerie, de St. Pierre,
 Billÿ, de Notre Dame de Tongre¹.
 De douzes bannerets que barons
 patriots ou y residens à present :

Berlo
 Horion
 Vogelsanck
 Elderen-Tongre
 Luchtebourg
 Argenteau-Oxhen
 Haultepenne
 Bocholt
 Lynden
 Fenff
 Billy

Schauenberg qui font 3 fois 4.

Les quattres Compaignies luy allerent
 au devant tres bien armées, ergo
 nombre de 4.

Avec huit nouveaux drapeaux aux
 armes de Bavières desquels S.A.
 Serenissime leur avoit fait present,
 icy deux fois 4

Rosen, de S. Jean l'Evangéliste
 Haixhe de Saint Denys

Les dix hommes qui servent d'ordinaire à la garde des bourgmestres en maison de
 Cité y marchèrent aussi en bon ordre et equipage, qui font sans les officiers trois
 cents et vingts hommes, qui font 80 fois 4.

Qui sont prins et esleus des 32 Mestiers, faisans 8 fois 4. Avec leurs 4 anciens drap-
 peaux, car Sadite Altesse ne leur avoit donné des neuffs, comme aux 4 Compai-
 gnies.

Messieurs les Treffonciers, rentiers de la Cité, au cent et vingtième jour après le dit
 tremblement, qui font 30 fois 4.

Le deuxieme d'aoust, 8 mois de l'an, icy deux fois 4.

Accompagné de caroches : 4.

Trainez a six chevaux, chascun faisans 24 en tout : icy six fois 4.

Conduicts par huit carochiers : icy 2 fois 4.

Le 16 jour de la Lune : icy 4 fois 4.

Lesquels nombres de 4, rapportés ensemble, font 44. Qui font onses fois 4. Et
 sic Deus numero pari impari gaudeat. H.V.D. Berch inventor.

*Liège, Bibliothèque générale de l'Université,
 ms. 987, pp. 819-821.*

1. On a respecté l'interversion, commise par Henri van den Berch et dont il s'est rendu
 compte trop tard, dans l'ordonnance du cortège, que devait normalement ouvrir Ferdinand
 de Bavière.

Le Conseil d'Administration croit utile de rappeler que le Bulletin ne publie que des articles inédits, soit de *recherche scientifique*, soit de *vulgarisation* touchant l'histoire des pays mosans, considérée dans son acception la plus large, leur toponymie, leur dialectologie, ainsi que des études concernant la restauration des monuments anciens et les problèmes de l'urbanisme.

Pour faire œuvre profitable, il convient que les auteurs apportant dans leurs études une contribution nouvelle fournissent l'indication des sources utilisées et que ceux qui font œuvre de vulgarisation donnent la notice des ouvrages consultés.

Les auteurs restent seuls responsables de leurs articles ou comptes rendus. Le Conseil n'accepte qu'une seule réponse à un article ou compte rendu et qu'une seule réplique à cette réponse.

Les auteurs sont instamment priés de faciliter la tâche de la Rédaction en n'envoyant que des manuscrits complètement prêts pour l'impression, lisibles et écrits d'un seul côté du papier. Aucune modification au texte composé ne sera admise. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Les auteurs peuvent obtenir, à leurs frais, des tirages à part de leurs articles, en prenant arrangement avec l'imprimeur ; ces tirés à part porteront la référence exacte du Bulletin dans lequel l'article aura été publié et le prix de vente en sera fixé par le Bureau.

Le Bulletin est publié avec l'aide financière du Ministère de la Communauté d'expression française.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

- Président* : M. Jacques STIENNON, rue des Acacias 34, 4000-Liège (Tél. 52.10.80).
Secrétaire : M. Fernand ROBERT, rue Ponson, 17, 4500-Jupille s/M. (Tél. 62.82.39).
Membres : M. Pierre COLMAN, quai Churchill, 19/051, 4020-Liège.
M. Georges HANSOTTE, rue de Bourgogne, 1, 4200-Cointe-Liège.
M. Étienne HÉLIN, rue Henri Maus, 141, 4000-Liège.
M. Roger PINON, quai de Rome, 10/031, 4000-Liège.
M. Jo WILKIN, Heid de Mael, 18, 4040-Tilff.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

BUREAU :

- Président* : M. Jacques STIENNON, rue des Acacias 34, 4000-Liège (Tél. 52.10.80).
Vice-Présidents : M^{me} Renée LEJEUNE-RONVAL, rue P.-J. Carpay 6, 4020-Liège (Tél. 42.05.58); M. Roger PINON, quai de Rome 10/031, 4000-Liège (Tél. 52.58.09); M. Fernand ROBERT, rue Ponson 17, 4500-Jupille-s/M. (Tél. 62.82.39).
Secrétaire : M. Jean FRANCOTTE, rue de Joie 141, 4000-Liège (Tél. 52.27.55).
Trésorier : M. Clément GESTER, rue de Joie 146^B, 4000-Liège (Tél. 52.32.32).
ADMINISTRATEURS : MM. Pierre COLMAN, Jacques COMANNE, Léon DEWEZ, Xavier FOLVILLE, Richard FORGEUR, Georges HANSOTTE, Étienne HÉLIN, MM. Jacques LIÉNARD, Marcel OTTE, Jules WAUTERS, Jo WILKIN.
ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS : MM. STIENNON, GESTER et ROBERT.